***Projet tutorat (APEF)***

APEF asbl = association paritaire pour l’emploi et la formation

* Cotisations des milieux d’accueil (commission paritaire 332 – secteur de l’aide sociale et des soins de santé)
* Fonds MAE = Fonds social de formation pour le secteur des Milieux d’Accueil d’Enfants – MAE, destiné à promouvoir la formation continuée et à gérer le dispositif « Emploi-Jeune ».

*Soutien au tutorat et à l’encadrement des stagiaires*

= financement pour les heures de tutorat (MAE) et pour le renforcement de l’encadrement des stagiaires (établissement d’enseignement) + formation du tuteur

Ce Fonds s’adresse donc aux employeurs et travailleurs des institutions qui ressortissent à la CP332 et qui organisent de manière régulière la garde d’enfants de moins de 12 ans. L’objectif est donc d’améliorer la collaboration entre les établissements scolaires et les milieux d’accueil relevant de la commission paritaire 332. Ce projet vise aussi l’apprentissage et l’insertion des stagiaires au sein du milieu professionnel.

* + Temps du travail supplémentaire dans les milieux d’accueil d’enfants
  + Encadrement supplémentaire pour les établissements d’enseignement
  + Mise à disposition d’un outil évolutif concernant l’organisation des stages
  + Echanges de pratique entre professionnels de l’accueil d’enfants et de l’enseignement

Plus d’informations disponibles sur : <http://www.apefasbl.org/les-fonds-de-formation/mae-milieux-daccueil-denfants/projets-jeunes-1/projets-en-faveur-de-l-insertion-des-jeunes-de-moins-de-26-ans>

*Tutorat d’intégration*

= financement du temps de travail dédié au tutorat lors de l’engagement d’un jeune de moins de 26 ans, quel que soit sa fonction, qui est minimum à mi-temps et qui n’est plus en formation.

Plus d’informations disponibles sur : <http://www.apefasbl.org/les-fonds-de-formation/mae-milieux-daccueil-denfants/projets-jeunes-1/le-tutorat-d-integration>

*Tutorat d’insertion*

= financement pour l’insertion des jeunes en alternance dans les milieux d’accueil du secteur 3-12 ans (à l’exception de la collaboration avec les CEFA pour le personnel technique et administratif accessible également pour le secteur 0-3 ans et le secteur Aide Sociale et Soins de Santé).

Plus d’informations disponibles sur : <http://www.apefasbl.org/les-fonds-de-formation/mae-milieux-daccueil-denfants/projets-jeunes-1/le-tutorat-d-insertion>